



Facturation – Programme de maîtrise

Vous payez une somme forfaitaire pour votre programme de maîtrise à l'Université de Saint-Boniface. Cela veut dire que vous ne payez pas par cours, mais pour le programme dans sa totalité. Afin d'en faciliter le paiement, la Direction des finances répartit cette somme sur quatre années. Vous aurez une facture à chaque session que vous suivez aucun cours, un cours ou plusieurs cours.

Il est à noter que vous devez payer la somme forfaitaire au complet même si vous terminez votre programme en moins de quatre années.

Des frais accessoires s'ajoutent annuellement à cette somme forfaitaire (frais afférents, frais d'inscription et services aux étudiants, fonds de bourse et cotisation AEUSB). À noter que les étudiantes et étudiants à distance ne paient ni les frais de fonds de bourse, ni la cotisation AEUSB. Cependant, des frais de 18,55 \$ par crédit sont ajoutés à la facturation de tous les cours à distance.

Vous devez payer des factures régulières pendant quatre années au rythme de deux par année (le quart de votre paiement forfaitaire est divisé sur deux sessions dans le but de faciliter le paiement). Les factures sont dues au début du mois de septembre et au début du mois de janvier pendant ces quatre années. Si vous suivez des cours à la session d'été, les frais de 18,55 \$ par crédit pour les cours suivis à distance seront facturés, car ce montant n'est pas inclus dans les frais annuels. Votre inscription annuelle au programme est obligatoire pour conserver votre statut étudiant et pour la production de votre facture.

Si vous n'avez pas terminé votre programme dans les quatre années, vous allez devoir payer des frais de prolongation en plus des frais accessoires annuels. Vous avez un délai maximum de six années pour terminer votre programme.

Ceux et celles qui commencent leur programme en mai ou en juillet devront payer une facture dont la somme sera déduite de la somme forfaitaire. La facturation régulière commencera au mois de septembre suivant.

Vos factures ne vous seront pas envoyées. Il relève de votre responsabilité de les vérifier en ligne et de les payer avant les dates limites de paiement.

Pour accéder à votre facture en ligne (ainsi que le tableau des frais de scolarité), cliquez ici :
<https://ustboniface.ca/monusb>.

Si vous éprouvez des problèmes d'accès (nom d'utilisateur ou mot de passe), veuillez communiquer avec les Services informatiques :

si@ustboniface.ca

204-235-4406 ou 1-888-237-1818, poste 406